



Budget participatif



C'est quoi ?

C'est une démarche initiée par la commune permettant aux citoyens de s'impliquer dans les choix budgétaires en proposant des projets d'intérêt général et en votant pour ceux qui seront réalisés



Qui peut déposer une idée ?

Tous les habitants-es de plus de 16 ans et les associations du bassin de vie de la Haute Morge peuvent proposer une idée



Qui peut voter ?

Les stéphanois-es dès 16 ans peuvent prendre part au vote



Où ?

Les projets du budget participatif sont réalisés sur le territoire de la commune de Saint Etienne de Crossey : un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire communal.



Quel budget ?

La commune alloue une somme de 10 000€ sur son budget d'investissement à la réalisation d'un ou plusieurs projets.



Comment déposer une idée ?

Remplir une fiche « idée » disponible en mairie (accueil@corssey.org), sur la page Facebook ou le site internet de la mairie, et la déposer en mairie ou l'envoyer par mail.



Qui instruit le dossier ?

Un atelier participatif instruit le dossier constitué de 5 élus-es et de 5 habitants-es volontaires.

Calendrier 2021

